

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 11 MAI 2017.

Nombre de conseillers

En exercice : 12
Présents : 09
Votants : 10

L'an deux mil dix sept

Le onze mai à 19 heures

Le Conseil Municipal de la commune de SURY PRES LERE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Viguié Pascal, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 02 mai 2017.

Présents :

M. Borderieux Jack, M. Bordu Gérard, Mme Cadete Virginie, M. Coplo Edouard, Mme Danjou Francine, M. Dauron Alain, Mme Gibert Annie et Mme Juste Ginette.

Personnes excusées :

M. Cantin Sébastien, M. Fleurier Rémy (pouvoir à M. Coplo Edouard) et M. Ortéga Frédéric.

Mme Gibert Annie a été élue secrétaire.

Le précédent compte-rendu est lu et approuvé.

Choix maîtrise d'œuvre pour la construction d'une boulangerie.

Suite à la consultation de trois cabinets d'architectes pour la maîtrise d'œuvre de la construction d'une boulangerie, Monsieur le Maire présente les réponses reçues :

- le cabinet Brunet-Vignon de Bourges a annoncé ne pas être en mesure de répondre à la demande.
- le cabinet Lacour de Sancerre a annoncé ne pas être en mesure de répondre à la demande.
- le cabinet M.V.T. de Bourges a envoyé une estimation du montant des travaux de la construction de la boulangerie à 400 000 € H.T. auquel s'ajouteront les honoraires forfait provisoire, 9.5 % du montant réel des travaux réalisés (7.8 % pour l'architecte et 1.7 % pour le thermicien) soit 38 000 € H.T. et les frais divers.

Après examen du dossier remis par le cabinet M.V.T., celui-ci répond aux besoins de la consultation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité par 10 voix pour, de confier la construction d'une boulangerie à M.V.T. (Myriam Vermande Tassin), architecte D.E. H.M.O.N.P. - 46 avenue de Saint Amand - 18 000 Bourges.

Le conseil municipal donne pouvoir au maire pour signer le contrat de maîtrise d'œuvre.

Assujettissement à la T.V.A. pour la construction de la boulangerie et du loyer commercial.

Le conseil municipal décide à l'unanimité par 10 voix pour, d'assujettir à la T.V.A. la construction de la boulangerie qui sera située au 17 route de Belleville à Sury près Léré ainsi que le loyer commercial à compter de l'ouverture de ce commerce au public.

S.D.E. 18 rénovation route de Savigny et mise en lumière église.

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité, par 10 voix pour, le plan de financement prévisionnel pour la rénovation d'une armoire d'éclairage public route de Savigny pour un montant de 3 530.15 € H.T. avec une participation de la collectivité à hauteur de 50 % soit 1 765.08 € H.T.

Après délibération, le conseil municipal refuse à l'unanimité, par 10 voix pour, de poursuivre le projet la mise en lumière du patrimoine place de l'église étant donné l'estimation de

37 000 € H.T. avec une participation de la collectivité à hauteur de 50 %. Il demande une nouvelle estimation pour éclairer uniquement le porche de l'église.

Le conseil municipal est informé de la prise en charge financière intégrale par le S.D.E. 18 du remplacement du candélabre endommagé au parking de l'abri bus.

Les deux extensions d'éclairage public prévues au Grand Bois Dieu devraient être installées pour fin juin.

Annulation du repas du 14 juillet 2017.

Après délibération, le conseil municipal, après avoir su que monsieur le maire ne souhaitait pas participer au repas, décide par 9 voix pour et une abstention, de ne pas maintenir l'organisation du repas offert aux habitants de la commune pour le 14 juillet 2017 par la municipalité.

Questions diverses :

Monsieur le Maire lit un courrier de l'ADMR faisant part aux élus de ses difficultés financières.

Il informe de la démission pour raisons familiales de Madame Juste de son poste d'adjointe au maire tout en conservant son poste de conseillère municipale.

Le conseil municipal prend connaissance de divers remerciements suite aux attributions de subventions.

Le conseil municipal accepte le devis des établissements Corporon d'un montant de 480 € H.T. pour une mise aux normes au bar restaurant. Le devis de la S.A.S. Bedu pour la réfection des peintures de la porte occidentale et celle de la sacristie de l'église a été envoyé à l'architecte des bâtiments de France pour validation.

M. Bordu demande si le tableau des tours de garde pour les élections législatives est fait. Monsieur le Maire propose que les tours de garde soient les mêmes qu'aux élections présidentielles.

Mme Danjou ne sera peut-être pas disponible, voir si M. Cantin peut la remplacer.

Mme Cadete demande si quelqu'un est allé voir le problème d'éclairage à l'église signalée par Mme Habert. Monsieur le Maire répond qu'il a été dépanné (disjoncteur ouvert).

Mme Gibert fait un point sur les projets de la commission animation. Projet de la Fête de la musique pour le 16 juin 2018 avec un orchestre pop rock. Une demande sera faite au comité des fêtes pour l'organisation éventuelle d'un cochon grillé.

M. Coplo demande ce qui est prévu au niveau de la haie du terrain de boules qui a été coupée. Monsieur le maire dit que les agents techniques entretiendront la butte.

M. Borderieux informe qu'il relancera les entreprises pour la réalisation des travaux de voirie 2017. L'entreprise Van Dorp doit intervenir avant la fin du mois.

M. Dauron signale qu'il faudrait finir le chemin de la Pinoterie : cylindrer les gros cailloux. M. Bordu s'en occupera.

La séance est levée à 20h50.